Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20261014-2026_96DCM-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 9 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf octobre à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 octobre 2026, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame Valérie GERVÈS, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :
Monsieur Louis TOULET, Madame Emilie LOUAULT, M. Franck GEORGET, Madame Dominique BOUC, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Frédérique LACAZE, Monsieur Laurent ZUINDEAU, Madame Laurence LIEVEN, Monsieur Jérôme DESMÉE, Madame Béatrice MARCELIN, Monsieur Arnaud DIEUDONNET, Madame Patricia JOLLET, Monsieur Hervé JÉGOU, Madame Bénédicte CHEDEMAIL, Monsieur Pierre RAGUIN, Madame Corinne GILLARD, Madame Nadine CARPENTIER, Monsieur Emeric GOURJON, Madame Anne PINSON, Monsieur Aurélien BARBIER, Madame Isabelle PRIETO, Monsieur Hadrien DE CLERMONT-TONNERRE, Madame Yasmine PROUDHON, Madame Adèle TROIVILLE, Monsieur Miguel CASTRO, Madame Olivia ZARCATE, Monsieur Benoit DATIN.

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :
Monsieur Jean-Michel COUDERT ayant donné pouvoir à Monsieur Louis TOULET.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :
Monsieur Laurent ZUINDEAU.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre d'absent : 0

Pour : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20261014-2026_96DCM-DE

2026/10/N°96 - ADHÉSION AU RÉSEAU SANTÉ DU SUD LOCHOIS :

Madame le Maire expose que depuis l'Assemblée Générale du 9 avril 2026, l'adhésion au Réseau Santé du Sud Lochois est désormais ouverte aux personnes morales partenaires souhaitant s'impliquer davantage dans la dynamique territoriale portée par l'association.

Elle permettra de renforcer les liens entre les acteurs engagés en faveur du système de santé et aux côtés des professionnels, de favoriser les coopérations locales et de poursuivre ensemble les actions au service de la santé des habitants du Sud Lochois.

Les objets du Réseau Santé du Sud Lochois sont :

- contribuer à l'organisation de l'accès aux soins primaires en partenariat avec les autres acteurs qui contribuent à la santé,
- apporter une aide et un soutien aux professionnels de santé, aux structures d'exercice coordonné, aux praticiens isolés et aux officines de pharmacies,
- faciliter la mutualisation des moyens et des tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité,
- constituer une force de proposition auprès des pouvoirs publics, des institutionnels et des collectivités pour la prise en charge des soins de proximité,
- représenter les professionnels de santé adhérents auprès des pouvoirs publics, des institutionnels et des collectivités, sans se substituer aux organisations ordinales et syndicales,
- de façon générale, mettre tout en œuvre selon ses capacités et moyens pour répondre aux besoins en termes de santé publique sur le territoire du sud Lochois.

Par ailleurs, le Réseau Santé du Sud Lochois favorisera la promotion des informations et événements de ses membres. Dans le cadre des parcours mis en place au sein de la CPTS et de la MTSS, l'orientation des patients et des pratiquants ne sera quant à elle possible qu'en direction des partenaires adhérents.

Ainsi, Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'adhérer au Réseau Santé du Sud Lochois.

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

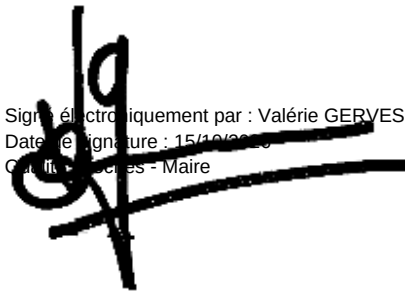
- DÉCIDE d'adhérer au Réseau Santé du Sud Lochois,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20261014-2026_96DCM-DE

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait à LOCHES, le 14 octobre 2026 **Pour extrait conforme**

Certifié exécutoire
Publié le 14 octobre 2026



Signé électroniquement par : Valérie GERVES
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Laurent ZUIDEAU
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.